

 PARIS 15 AUTO-MOTO ÉCOLE	4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24 contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
--	--

1.2

LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN AUX CATÉGORIES « A1 - A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable avant l'entrée en formation.

Cette évaluation se déroule à distance avec EVAL Click Moto et dure environ 45 minutes.

Le test distingue 2 catégories de capacités :

- celles permettant d'évaluer les aptitudes à manipuler une moto et préparant l'apprentissage des épreuves de plateau, il s'agit :
 - des capacités sensori-motrices,
 - et des capacités d'équilibre ;
 - s'y ajoute les capacités de transfert de connaissances techniques et de sécurité ;
- celles permettant d'évaluer la compréhension des situations de conduite, préparant les apprentissages en circulation, il s'agit :
 - des capacités cognitives d'attention dirigée et de mémorisation,
 - des capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.

Le test est complété par l'évaluation d'aptitudes :

- les facteurs de volonté et de motivation ;
- les aspects émotionnels et affectifs.

A la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé sauf pour la catégorie A2 si vous êtes déjà titulaire de la catégorie A1, dans ce cas le volume minimum de formation est de 15 heures.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

5. La signature d'une proposition détaillée et chiffrée / La signature du contrat de formation

À la suite de l'évaluation préalable, une proposition détaillée et chiffrée vous est notifiée, et est signée. Cette estimation est indicative et non contractuelle. Le contrat de formation est ensuite signé.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

 PARIS 15 AUTO-MOTO ÉCOLE	4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24 contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
--	--

1.2

Un livret de formation dématérialisé vous est remis dès la 1^{ère} leçon de conduite.

Le livret de formation et votre récépissé de demande de permis de conduire sont vos documents indispensables et obligatoires lors de vos cours pratiques. Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

2. La formation théorique (Épreuve Théorique Moto) :

La formation théorique sur le site PREPACODE comprend des séries de 40 questions et/ou vidéos conformes à l'examen du code moto portant sur 9 thèmes : Les dispositions légales en matière de circulation routière ; Le conducteur ; La route ; Les autres usagers de la route ; La circulation routière ; Le conducteur ; La route ; Les autres usagers ; Les notions diverses ; La mécanique et les équipements ; Équipements et protection – Sécurité ; L'environnement ; Les premiers secours et des tests d'évaluation.

3. La formation pratique :

Pour monter sur une motocyclette vous devez impérativement porter une tenue adaptée, c'est-à-dire :

- un casque et des gants homologués ;
- un blouson, un pantalon, des chaussures montantes adaptés à la conduite d'une motocyclette.

L'objectif de la formation pratique est de vous apprendre à maîtriser votre véhicule tout en adoptant un comportement adapté à la circulation. Votre formation pratique va se décomposer en 5 compétences générales :

- Maîtriser la moto à allure lente hors circulation (sur plateau) ;
- Maîtriser la moto à allure normale hors circulation (sur plateau) ;
- Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou changer de direction ;
- Circuler dans des conditions normales sur route et en agglomération ;
- Connaître les situations présentant des difficultés particulières.

Ces compétences sont détaillées dans votre livret de formation.

Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques : Procédures ; Risques ; Influences de l'entourage/ pressions sociétales

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition dans votre livret.

En fin de leçon votre enseignant rempli votre fiche de suivi dématérialisée qui retrace votre progression et valide vos compétences et vous invite à remplir votre livret de formation.

1.2

Durant la formation, et en fin de formation, votre enseignant procède à des bilans de compétences (examens blancs) permettant d'évaluer votre autonomie sur les compétences générales de votre programme de formation. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc (hors circulation et Circulation) pour retrouver les conditions de l'examen afin d'évaluer votre aptitude au passage des épreuves pratiques hors circulation / circulation.

Les cours pratiques sont collectifs, et peuvent être dispensés par 2 formateurs.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves pratiques du permis de conduire.

LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE DES CATÉGORIES A1 ET A2

L'Épreuve Théorique Moto comprend 40 questions sous format d'images fixes et de vidéos.

L'examen est organisé dans l'un des centres d'examen des organismes agréés.

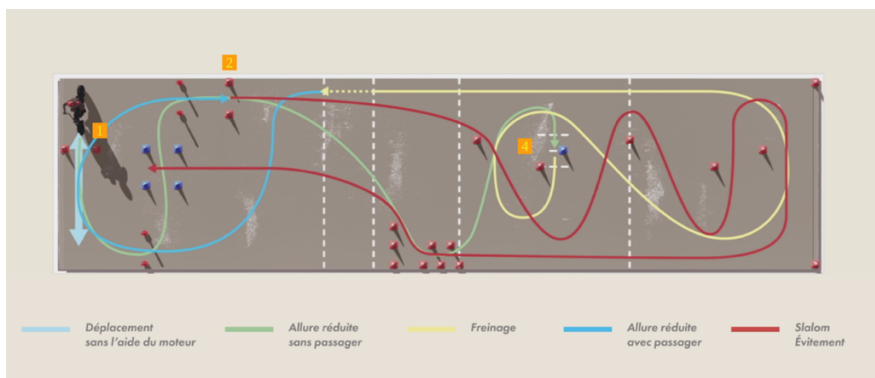
Le candidat doit apporter une réponse correcte à 35 des 40 questions. Une fois validée, l'ETM est valable cinq ans dans la limite de cinq passages de l'examen pratique

Vous pouvez commencer les cours pratiques avant l'obtention de l'ETM.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- L'épreuve hors circulation (plateau) de 10 minutes, comporte un parcours unique de 6 manœuvres qui s'enchaînent :
 - Déplacement sans l'aide du moteur,
 - Allure réduite sans passager,
 - Manœuvre de freinage,
 - Allure réduite avec passager,
 - Manœuvre de slalom
 - Manœuvre d'évitement

Vous disposez de trois tentatives pour la réalisation du déplacement de la moto sans l'aide du moteur et de deux essais pour les manœuvres dynamiques. Toute chute est éliminatoire.



- L'épreuve en circulation de 32 minutes, accessible quand l'épreuve plateau est validée, explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

Lors de cette épreuve sera évaluée votre positionnement sur votre voie de circulation, notamment lors de la prise de virage et si votre technique de la trajectoire de sécurité est maîtrisée.

 AUTO-MOTO ÉCOLE	4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24 contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
--	---

1.2

Pour obtenir un résultat favorable, il vous faut obtenir 21 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation, ci-après.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque					
	E	0	1	2	3						
Connaître et maîtriser son véhicule											
Savoir s'équiper et s'installer											
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes											
Appréhender la route											
Prendre l'information											
Adapter son allure aux circonstances											
Appliquer la réglementation											
Partager la route avec les autres usagers											
Communiquer avec les autres usagers									0	0	0
Partager la chaussée									0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1			
	Sous-totaux										
Courtoisie				+1							
	Total général										

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/paris/paris/auto-moto-ecole-paris-15>

Rubrique : « documents utiles »

 PARIS 15 AUTO-MOTO ÉCOLE	4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24 contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
--	--

1.2

LES ENJEUX DE LA FORMATION PASSERELLE A2 vers A ET SON DÉROULEMENT

LES ENJEUX DE LA FORMATION À LA CONDUITE

La formation s'inscrit dans une démarche « post-permis » et a pour objectifs :

- D'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- De comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- De travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Une phase théorique de 2 heures, en salle, vous permettant de prendre conscience des principaux cas d'accidents impliquant une motocyclette, d'identifier et comprendre les risques spécifiques à la conduite d'une motocyclette.

Formation en groupe de 4 élèves maximum.

Une phase pratique hors circulation de 2 heures afin de travailler sur l'anticipation et l'adaptation de votre comportement vous permettant d'éviter la gestion des situations dangereuses dans les situations telles que les changements de direction à droite et à gauche, le freinage, l'inclinaison.

Formation collective.

Une phase pratique en circulation de 3 heures sous la forme d'un audit de conduite vous permettant d'évaluer vos capacités à détecter, analyser les situations de conduite et à adapter un comportement sécuritaire.

Formation en groupe de 4 élèves maximum.

La formation est dispensée par 1 enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.

À l'issue de la formation, l'établissement vous délivre une attestation de suivi de formation.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/paris/paris/auto-moto-ecole-paris-15>

Rubrique : « Documents utiles »

 PARIS 15 AUTO-MOTO ÉCOLE	4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24 contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
--	--

1.2

LES ENJEUX DE LA FORMATION **AM ET SON DÉROULEMENT**

DÉFINITION

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Avec le permis AM option cyclomoteur, vous pouvez conduire :

- un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h ;
- un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

LES ENJEUX DE LA FORMATION

Ramené aux kilomètres parcourus, le risque d'être tué est 17 fois supérieur pour un cyclomotoriste que pour un automobiliste.

Les 14-17 ans sont les plus touchés par les accidents de cyclomoteurs : ils représentent 1 tué sur 3.

Dans 20% des accidents impliquant des cyclomoteurs, le non-respect du code de la route par le conducteur du cyclomoteur est en cause.

Les cyclomotoristes sont vulnérables sur la route car dépourvus de carrosserie. C'est pourquoi savoir détecter et anticiper les dangers de circulation est vital pour la sécurité à scooter.

La formation va permettre de :

- Connaître et comprendre les règles du code de la route
- Maîtriser son véhicule
- Gérer l'environnement en circulation et évaluer les dangers

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

Un contrat de formation de 8 heures minimum est signé.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement vous délivre une attestation de suivi de la formation pratique du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire. Cette attestation autorise pendant 4 mois, à compter de la date de délivrance, la conduite sur le territoire national. Au-delà de ce délai, le conducteur doit être titulaire de la catégorie AM du permis de conduire.

Vous pouvez conduire un cyclomoteur et un quadricycle léger à moteur dès que vous êtes en possession du permis AM – Option cyclomoteur mais avec le permis AM – Option quadricycle léger à moteur vous ne pouvez pas conduire un cyclomoteur.

 PARIS 15 AUTO-MOTO ÉCOLE	4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24 contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
--	--

1.2

La formation pratique est constituée de 5 phases :

1. Questionnaire préalable à la formation renseigné par l'élève (questionnaire figure dans le livret remis à l'élève avant le commencement de la formation)
2. Formation pratique hors circulation
3. Apports théoriques sur le code de la route
4. Formation pratique en circulation
5. Sensibilisation aux risques sur minimum 4 thématiques :
 - Les risques spécifiques à la conduite d'un cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur, les accidents les plus caractéristiques de ces véhicules
 - Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement
 - Les risques dus au débridage
 - Les produits psychoactifs et la conduite
 - La vitesse et ses conséquences
 - La prise en compte des autres usagers vulnérables
 - L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur

À l'issue de la séquence sur la sensibilisation aux risques, une attestation de suivi de formation, renseignée et signée, en présence d'un parent de l'élève mineur est fournie.

Cette attestation est valide 4 mois, vous recevrez dans ces 4 mois votre permis définitif.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/paris/paris/auto-moto-ecole-paris-15>

Onglet « documents utiles »